

AVIS PUBLIC

Adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2015, sera adopté au cours de la séance générale du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent tenue à la salle du Conseil d'arrondissement de la mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le **2 décembre 2014, à 19h30**.

Montréal, le 19 novembre 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

Adoption of a by-law for a special services tax

Take notice that, in accordance with provision 146 of the *Charte de la Ville de Montréal*, a by-law for the imposition of a special tax for services provided by the borough of Saint-Laurent, for the 2015 fiscal year, will be adopted at the meeting of the Council of the Borough of Saint-Laurent, held at the Salle du Conseil d'arrondissement, Borough Office, 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, on **December 2, 2014, at 7:30 PM**.

Montréal, November 19, 2014.

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council